

édito

2010 marque la deuxième année de mise en place du plan d'actions en faveur du développement de l'Agriculture Biologique porté par le Conseil général du Gard.

Le CIVAM Bio sera bien évidemment, en collaboration avec nos partenaires, partie prenante de sa mise en œuvre.

L'année qui vient de s'écouler s'est accompagnée d'une augmentation de plus de 20 % du nombre d'agriculteurs qui se sont engagés en Agriculture Biologique. Cela nous renforce dans notre conviction que la structuration de filières, le dialogue permanent avec les entreprises de transformation et l'artisanat local, l'engagement dans la construction de projets de territoire permettront aux agriculteurs d'envisager des débouchés commerciaux pérennes.

En s'engageant de cette façon pour le développement de l'agriculture biologique, cela permet de délivrer un message clair lorsqu'on s'adresse aux agriculteurs : **oui l'agriculture biologique a des résultats économiques satisfaisants**, oui elle répond à des enjeux écologiques et de santé, oui elle est un choix crédible pour l'agriculture départementale !

Le CIVAM Bio n'oublie pas pour autant vos préoccupations quotidiennes et s'engage tout aussi fortement pour offrir des services de qualité à ses adhérents : mise en place de formations à partir de mars prochain, mise en ligne du site web Biogard.fr qui recense tous les producteurs en vente directe du département et leurs lieux de commercialisation, aide au montage des dossiers PAC pour la nouvelle aide au maintien en agriculture biologique,...

L'ensemble de ces actions demande de fortes énergies : n'hésitez à nous rejoindre en adhérant au CIVAM Bio, en participant aux actions... Car même avec la meilleure volonté du monde, la Bio ne pourra se développer sans vous !

Marc Bruzard, président

CIVAM Bio Gard
Domaine de Puechlong
30610 St-Nazaire-des-Gardiès
Président : Marc Bruzard
Gérard Deleuse : 04.66.77.47.84.
Julie Perrin : 04.66.77.49.58.
Alexandre Bancarel : 04.66.77.49.58.
fax. 04.66.77.10.83.
www.civamgard.fr

Mise en page : Cathy Guiraudet-Baumel.
Rédaction : A. Bancarel, G. Deleuse, Julie Perrin.
Photos : F.DÉCANTE, CIVAM Bio 30, Photothèque AB Europe.

Histoire d'agricultrice bio

**Magali Saumade,
SARL Mas de Mailly**

**Eleveuse Bio
à Saint-Laurent-d'Aigouze**

C'est en 1987 que Magali Saumade s'installe sur l'exploitation familiale au côté de son père. Au départ la manade est uniquement orientée vers les jeux taurins et la production céréalière. Au début des années 2000, Magali prend conscience qu'il faut réorienter l'exploitation pour faire face à une baisse de sollicitations pour les courses camarguaises et à l'instabilité du marché des céréales.

A partir de 2005 les céréales sont remplacées progressivement par des prairies et parcours.

La manade sera désormais quasi-exclusivement orientée vers l'élevage. La vente d'animaux pour la production de viande sera parallèlement privilégiée (par l'intermédiaire de l'AOC Taureau de Camargue notamment). Le problème est qu'une augmentation du cheptel de Camarguaises est difficilement imaginable à cause de contraintes réglementaires encadrant son élevage de plus en plus fortes. C'est également une race qui demande une durée d'élevage longue, pratiquement trois ans pour assurer sa finition, en système tout « à l'herbe ».

Pour cette raison la manadière décide de **créer en 2007 un nouvel atelier de race Angus**. C'est en effet une race qui s'adapte très bien au milieu camarguais et dont la viande est prisée par les acheteurs. **C'est à ce moment là que se pose la question du passage en Agriculture Biologique :**

« Selon moi une viande qui n'est pas labélisée rencontre tôt ou tard des problèmes de commercialisation. Pour la race Angus, le seul label possible était le label AB. De plus mon acheteur habituel, l'entreprise Alazard & Roux à Tarascon, me disait qu'il était en recherche d'animaux Bio, pour satisfaire ses marchés. Il s'est même engagé à me payer un peu plus les animaux en conversion, qui n'ont pas encore le label AB. Je ne prenais donc pas un grand risque de passer en Agriculture Biologique. ».

Même si l'aspect commercial ne semble pas poser de problèmes particuliers, **elle questionne des collègues manadiers déjà en Bio**, les techniciens du CIVAM Bio et de la Chambre d'Agriculture pour affiner son projet, qui prendra forme en février 2008, date de son engagement en Bio.



Elle nous livre ses impressions, quelques semaines après la fin de sa période de conversion :

« Les exploitations en élevage ne survivront que si leurs produits sont labélisés. C'est le seul moyen de valoriser économiquement une production. Si le Taureau de Camargue n'était pas AOC il connaîtrait des problèmes de débouchés. C'est pour cela que mon engagement en Bio me permettra de pérenniser mon exploitation. Il faut savoir prendre des orientations à certains moments ».

En tant que Présidente de l'AOC Taureau Camargue, elle désire faire partager son expérience à d'autres collègues manadiers et ainsi promouvoir le label AB au sein du Syndicat pour la Promotion de la Viande Bovine de Camargue. Elle aimerait également que les informations sur l'élevage Bio soient plus denses sur le département :

« Je suis obligée pour le moment de me renseigner seule sur certains sujets. Par exemple, je suis assez mécontente pour le moment des engrais organiques que j'utilise. Une formation sur ce sujet serait bénéfique à tous les éleveurs engagés en AB. »

Quelques repères

Surface
300 ha (dont 280 engagés en Bio)

Main d'oeuvre
3 (chef d'exploitation, coexploitant et salarié)

Cheptel
290 bovins Camargue
39 bovins Angus

contact

Manade Saumade - SARL Mas de Mailly
81, rue Emile Jamais
30220 Saint-Laurent-d'Aigouze
Tél : 04 66 53 01 28
magalisaumade@cegetel.net

● PPAM

Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

En 2008, le CIVAM Bio Gard avait été sollicité par des entreprises régionales de transformation et de conditionnement de plantes aromatiques et médicinales qui souhaitent s'approvisionner auprès de producteurs locaux.

Dès fin 2008 nous avons proposé, en partenariat avec ces sociétés, deux journées d'information Gardoises. Entre temps, **le CIVAM Bio Gard a été mandaté par l'Etat, la Région et le Conseil Général du Gard, pour mener le plan de développement de la filière plantes aromatiques Bio en Languedoc Roussillon.**

Les journées d'informations PPAM Bio ont donc été reconduites fin 2009 et étendues sur l'ensemble de la région avec plusieurs niveaux d'approches.



Dans un premier temps des formations généralistes ont permis aux producteurs d'acquiescer les bases technico-économiques nécessaires à la culture de plantes de type «garrigue» (thym, sarriette, romarin, origan et lavandes / lavandins) destinées à l'herboristerie.

Ensuite, un groupe des personnes dont le projet était plus

avancé s'est rendu dans les Bouches-du-Rhône, visiter **une coopérative spécialisée en PPAM : COPAMIVAR**. Le Président, André Doudon, a rendu compte de sa longue expérience de producteur. Ce même groupe a abordé la **problématique du séchage**, phase complexe et des plus importantes, lors d'une seconde journée à Alès. Cette journée était animée par Bert Candaele du CRIEPPAM (Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en PPAM) sur des aspects techniques, économiques et réglementaires.

Que retenir de des journées 2009 :

- pour la culture de plantes de garrigues, en sec, et destiné à approvisionner les entreprises, il faut implanter 5 ha au minimum, pour pouvoir mécaniser les opérations culturales, la récolte et diminuer les coûts de production,
- l'investissement matériel est important, notamment pour les opérations de tri et de nettoyage de la production, et se lancer seul dans l'aventure n'est pas conseillé. Nous souhaitons donc appuyer en priorité les regroupements type CUMA.

Que proposons nous pour 2010 :

D'autres formations du même type que les précédentes seront réalisées à partir de mars (voir programme détaillé en page 8). Des journées ciblées par zone géographique seront également proposée là où un groupe d'agriculteurs aura été identifié afin de mettre en place une dynamique de filière autour de ce noyau.

Contact : Julie Perrin, 04 66 77 49 58 / j.perrin@biogard.fr

● Elevage

Etude des besoins des éleveurs Bio en céréales secondaires et produits de grandes cultures

Les éleveurs Bio du département ont reçu en décembre dernier une enquête pour déterminer leurs besoins en céréales et produits de grandes cultures biologiques.



Certains céréaliers Bio ont en effet aujourd'hui le désir de se lancer dans un stockage collectif, qu'ils maîtriseront, afin d'approvisionner la meunerie qui transforme le blé tendre en farine pour le pain Bio du Gard Raspaillois. Ils auront ainsi un lieu de stockage propre, qu'ils pourront utiliser pour stocker et conditionner d'autres produits (orge, légumineuses,...) à destination des éleveurs.

Avant de se lancer dans le projet et proportionner leur stockage à la demande, les céréaliers ont besoin de connaître précisément ce que représentent les quantités que pourraient acheter les éleveurs Bio du département et les types de produits qu'ils recherchent (orge, fèverole, blé fourrager,...). Ils ont demandé au CIVAM Bio de conduire cette étude.

Le CIVAM Bio a d'ores et déjà reçu une quinzaine de réponses. Si vous n'avez pas déjà renvoyé le questionnaire, vous pouvez encore le faire. Vos réponses sont importantes pour que le projet avance.

Contact : Alexandre BANCAREL
au 04 66 77 49 58 / a.bancarel@biogard.fr

● Grandes Cultures

> Formation produire, transformer et commercialiser des céréales Bio en circuit-court

La vente de farine Bio en sachet est aujourd'hui en pleine croissance : + 43 % en moyenne entre 2006 et 2008 (source Agence Bio). Les exploitations en vente directe ont leur carte à jouer pour profiter de ce dynamisme. Les consommateurs locaux sont en effet de plus en plus demandeurs de farine locale sur les marchés ou à la ferme. Aujourd'hui, les quelques exploitations engagées en circuit court en production céréalière ne peuvent



répondre à la demande. Avec une surface réduite et quelques investissements (silos, trieurs, moulin,...), il est possible de s'installer, de réorienter ou de diversifier son exploitation vers cette activité de transformation directe. Même si la farine est le produit le plus plébiscité par les consommateurs, d'autres produits de grandes cultures Bio peuvent également être valorisés en vente directe afin de compléter sa gamme : le tournesol (huile), pois-chiche,...

Le CIVAM Bio organisera une formation sur le thème de la valorisation des produits de grandes cultures Bio en vente directe les 8 et 9 avril 2010 (voir le programme détaillé en page 7).

Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous pré-inscrire dès à présent en contactant Alexandre Bancarel au 04 66 77 49 58 ou a.bancarel@biogard.fr

Equipe salariée CIVAM Bio 30

Gérard DELEUSE, Directeur, Viti bio, 04.66.77.47.84. ou 06.18.10.44.23. g.deleuse@biogard.fr

Alexandre BANCAREL, Animateur (Grandes Cultures, Elevage), 0466.77.11.12. ou 06.29.35.81.59.

Julie PERRIN, Technicienne (Fruits et légumes, PPAM), 04.66.77.49.58. ou 06.18.10.44.18. (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

et bientôt une nouvelle recrue en viticulture bio...

Ouverture du Point Info Bio

Dans le cadre du plan d'actions départemental de développement de l'agriculture biologique porté par le Conseil Général, **le CIVAM Bio et la Chambre d'Agriculture du Gard ont mis en place un Point Info Bio.**

Face à la demande croissante d'informations sur la filière Bio, nos organismes ont signé une convention de partenariat afin de répondre au mieux aux demandes des producteurs et les accompagner dans leur projet de conversion.

Concrètement **le Point Info Bio, qui sera ouvert tous les mardis**, accueillera, **sur rendez-vous préalable**, tous les producteurs Bio ou ayant un projet Bio (conversion, diversification, installation...). Le conseiller CIVAM Bio 30 de permanence assurera le traitement des demandes initiales et orientera ensuite, si nécessaire, les personnes vers le réseau des conseillers techniques de la Chambre d'Agriculture.

Cette permanence permettra de **fournir aux producteurs une information détaillée et complète**, de **faciliter les démarches** des agriculteurs pour s'engager en AB et d'**améliorer le suivi des agriculteurs** grâce à une mutualisation des informations entre structures de développement départementales.

Le Point Info Bio est situé dans les locaux de la Chambre d'Agriculture du Gard à Nîmes au 2^{ème} étage.

Contact : tél.04 66 77 11 12, si vous désirez prendre rendez-vous



FRAUNIÉ
P-L-A-N-T-S

S.O. : Tél. 05 63 94 75 19
Mail : fraunieplants@alsatis.net

S.E. : Tél. 04 66 51 06 43
Mail : fraunieplants.mohr@orange.net



contact
Jean-Claude FRAUNIÉ
06 07 91 06 62



Silège/Serres - S.O. :
Guirguil* Ste Juliette
82110 LAUZERTE

Serres S.E. :
Chemin du Grand Plantier
30740 LE CAILLAR



● Plan d'actions Bio «territorial»

En 2008, le Conseil général du Gard a lancé le plan d'actions en faveur de l'Agriculture Biologique. Le CIVAM Bio et la Chambre d'Agriculture, en collaboration avec d'autres partenaires, participent à sa réalisation. L'objectif est de faire du Gard le premier département Bio français.



Plusieurs actions ont été mises en route depuis son lancement : renforcement de l'appui technique, création du site internet, promotion des vins Bio, ... **Aujourd'hui, le plan d'actions rentre dans une deuxième phase.** Le Conseil général a confié au CIVAM Bio l'animation territoriale des acteurs locaux pour **permettre l'émergence et la construction de projets de territoire autour de l'Agriculture Biologique.** Pour se faire des réunions de présentation du plan d'actions sont programmées au sein des Pays existants dans le Gard. A l'issue de la présentation les collectivités, agriculteurs, commerces et entreprises pourront présenter leurs projets en lien avec l'AB. Le Conseil général, et l'ensemble des acteurs partenaires, étudieront l'ensemble des projets dans le cadre d'une véritable démarche partenariale.

La première réunion a eu lieu le 28 septembre dernier à Alès (Pays Cévennes). Les représentants du Conseil général, du CIVAM Bio et de la Chambre d'Agriculture ont présenté dans un premier temps le plan d'action Bio. Bernard Kimmel (Directeur Général de la société Arcadie) a, par la suite, exposé son projet autour des plantes aromatiques. Christian Vigne (Président de la Cave Coopérative de Massillargues-Atuech) a, quant à lui, exposé le projet des caves de Tornac et Massillargues-Atuech autour du développement de l'Agriculture Biologique.

Dans un deuxième temps, le public a débattu de l'application du plan d'actions et certaines personnes ont présenté leurs projets. **Les réunions au sein des autres Pays se dérouleront durant le mois de février.** Les acteurs des territoires concernés (agriculteurs, entreprises, commerces, collectivités, ...) recevront une invitation du Conseil général.

Contact : Gérard DELEUSE au 04 66 77 47 84 / g.deleuse@biogard.fr

Mise en ligne du site internet www.biogard.fr

Le CIVAM Bio vient de choisir un prestataire pour la réalisation du site internet Biogard.fr (Agence Poisson Soluble, basée à Saint Mathieu de Tréviers). Plusieurs professionnels ont participé à des groupes de travail, dans le cadre du plan d'actions Bio du Conseil général, afin d'élaborer son contenu. Leur volonté a été de construire un site web autour de deux volets distincts :

● **Un volet Grand Public**, à destination des consommateurs Bio. L'idée est de proposer une version dynamique du carnet d'adresses Bio du Gard. Les consommateurs pourront effectuer des recherches par type de produits (vins, légumes, miel, ...), par type de commercialisation (à la ferme ou au domaine, marchés, AMAP, ...), par grands territoires gardois (Cévennes, Uzège, vallée du Rhône, ...).

Mise en ligne prévue : début 2010.

Le CIVAM Bio reprendra les éléments du dernier Carnet Bio pour créer les fiches des producteurs. Pour ceux qui veulent apporter des modifications par rapport au carnet Bio 2009/2010, ou qui n'y figurent pas, vous trouverez joint à ce Flash Info, une fiche de renseignement à **nous renvoyer avant le 20 mars 2010.**

Dans un deuxième temps il sera proposé aux producteurs de modifier et d'agrémenter leurs fiches directement en ligne (photos, description plus précise des produits, ...).

● **Un volet Professionnel à destination des agriculteurs Bio**, en conversion ou en recherche d'information sur l'AB. L'idée est de créer un espace qui propose des outils permettant de faciliter la diffusion d'informations pour et entre professionnels agricoles qui sont engagés en AB (téléchargement de fiches techniques, forum, annonces, ...). **Ce volet sera mis en ligne en avril 2010.**

La création du site internet reçoit le soutien du Conseil général du Gard.

Contact : Alexandre BANCAREL au 04 66 77 49 58
a.bancarel@biogard.fr

Aide à la certification

Les dossiers de demande d'aide au coût du contrôle pour 2010 sont disponibles ! Ils ont été envoyés, par email, aux producteurs ayant une adresse électronique. Ils sont toutefois disponibles sur demande.

Contact : Arielle Bourgeon à la FRAB LR au 04 67 06 23 48 / bourgeon.arielle@frablr.org

Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) pour les exploitations Bio

Dans le précédent Flash Info Bio nous vous avons exposé la possibilité qu'avaient, maintenant, les communes et les établissements intercommunaux à fiscalité propre d'exonérer de la TFPNB (part communale et/ou intercommunale) les parcelles exploitées selon un mode de production biologique.

Début septembre le CIVAM Bio Gard a décidé d'envoyer un courrier aux 353 municipalités du département afin de les informer de la possibilité que leur offrait maintenant la loi de procéder à ces exonérations. Certaines communes nous ont notifié par courrier qu'elles avaient voté l'exonération (Saint Julien Les Rosiers, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Sumène, La Roque sur Cèze). Nous ne sommes très certainement pas au courant des décisions de l'ensemble des communes. **Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre municipalité pour savoir si celle-ci a voté l'exonération ou si elle l'envisage en 2010.**

Pour les communes qui ont voté l'exonération en 2009, le propriétaire, ou le locataire, a dû adresser aux services des impôts, avant le 1^{er} janvier 2010, la liste des parcelles concernées, accompagnée de son certificat. L'exonération ne s'appliquera par contre qu'au titre des impositions 2010.

Pour les communes qui voteront l'exonération en 2010, le propriétaire, ou le locataire, devra adresser au service des impôts, avant le 1^{er} janvier 2011, la liste des parcelles concernées, accompagnée de son certificat. L'exonération ne s'appliquera ainsi qu'au titre des impositions 2011.

Contact : A.BANCAREL au 04 66 77 49 58 a.bancarel@biogard.fr

Dispositif IDEA

Plan stratégique d'entreprise

La Région Languedoc Roussillon et le Conseil général du Gard ont mis sur pied un dispositif d'aide pour le développement économique des entreprises agricoles, aquacoles, de pêche et d'exploitation forestière.

L'intervention financière se situe à plusieurs niveaux, l'objectif étant l'amélioration de la compétitivité des exploitations et d'en assurer la pérennité :

- amélioration de l'outil de production,
- développement de la transformation,
- développement d'activités extra-agricoles.

Le candidat doit soumettre un dossier comprenant une description détaillée et un diagnostic de son outil de production, de ses circuits commerciaux et de l'état économique de son exploitation. Il doit ensuite exposer le projet de développement de son entreprise à 3 ans, et établir un prévisionnel technique, humain et économique pour ces trois années devant mettre en évidence les améliorations apportées par les investissements prévus.

Le plancher des investissements est de 5 000 €; le plafond est variable selon les sous-dispositifs.

Les subventions apportées sont variables mais se situent globalement entre 20 et 30 %. Cette part est à bonifier de 5 à 10 % en tant que jeune agriculteur, et de 5 à 10 autres pour cent en tant qu'agriculteur bio ou en conversion.

Dossiers disponibles au CIVAM Bio.

Possibilité de prestation de service pour le montage du dossier : 400 €.

Contact : Julie Perrin au 04 66 77 49 58 / j.perrin@biogard.fr

Aide au maintien de l'Agriculture Biologique à partir de 2010

Un « bilan de santé » de la Politique Agricole Commune (PAC) à mi-parcours a été engagé en 2008 afin de procéder à des ajustements et d'engager une réflexion prospective pour la mise en place d'une nouvelle PAC à l'horizon 2013.

Une réorientation, qui sera en vigueur dès 2010, d'une partie des aides PAC en faveur l'Agriculture Biologique a été décidée à cette occasion.

Voici les nouvelles mesures mises en place :

• **Création d'une aide au maintien de l'Agriculture Biologique*** : à destination des agriculteurs déjà convertis à l'Agriculture Biologique. Les montants sont variables en fonction des cultures :

> Culture annuelle (céréales,...)

et prairies temporaires : 100 €/ha

> Prairies permanentes et temporaires de plus de 5 ans, châtaigneraies : 80 €/ha

> Légumes de plein champ, viticulture, Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales : 150 €/ha

> Maraîchage, arboriculture : 590 €/ha

Pour bénéficier de cette aide, **une déclaration de surfaces devra obligatoire être déposée au plus tard, le 17 mai 2010**, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM = ex DDA).

Conditions d'éligibilité :

- Cohabitation possible avec une MAE Conversion Bio sur une même exploitation, mais cumul impossible sur une même parcelle.
- Il n'est pas nécessaire que l'exploitation soit entièrement engagée en AB.
- Respecter le cahier des charges de l'Agriculture Biologique pour la parcelle concernée.
- Notifier chaque année l'activité à l'Agence Bio.

• **Prime aux veaux Biologiques*** : son montant sera calculé, à l'issu de chaque campagne, en fonction du nombre de veaux à primer sur l'ensemble du territoire (montant prévisionnel de 35 € par tête). Le producteur devra déposer une demande de prime entre le 1^{er} mars et le 15 mai l'année de la campagne, pour des veaux produits en année civile « n - 1 ».

Sachez par ailleurs que le CIVAM Bio prévoit de proposer un service assistance à la demande de ces aides pour ses adhérents suite à la décision prise par le conseil d'administration.

*Même si la mise en place de ces aides est à l'heure actuelle certaine, des évolutions sont encore possibles, notamment sur les montants.

Contact : A.BANCAREL au 04 66 77 49 58 a.bancarel@biogard.fr

Portrait d'un point de vente collectif Bio

Les Halles Bio de Vézénobres

Ce regroupement d'agriculteurs et d'artisans certifiés Bio, dans le Gard, est unique. Auparavant, il était possible de trouver certains produits Bio au sein des magasins de producteurs. Aux Halles Bio de Vézénobres ce sont tous les produits qui sont certifiés Bio : cinq agriculteurs et artisans locaux se sont regroupés depuis juin 2009. Ils proposent à la vente une large gamme de produits biologiques : fruits et légumes, vins, fromages de chèvre, huiles, farine, pains...

Du «marché à la ferme»...

Le projet débute en mars 2008. A cette époque Patrick Vanuxeem, maraîcher Bio à Vézénobres, construit un hangar sur son exploitation pour vendre ses fruits et légumes. Six mois après, il décide d'inviter d'autres producteurs Bio ayant des produits complémentaires (farine, huile, fromage de chèvre, vins, pain,...) pour accroître l'attractivité de son point de vente auprès des consommateurs. Ils créent ainsi une forme originale de «marché à la ferme».

Très vite le succès est au rendez-vous. Les consommateurs apprécient de trouver en un même lieu une gamme complète de produits. Petit à petit une complicité s'installe entre les producteurs, mais aussi entre les producteurs et les consommateurs. Un noyau de producteurs qui s'apprécient et qui veulent travailler ensemble prend forme.

...aux Halles Bio de Vézénobres

Le bouche à oreille fonctionne et rapidement le lieu de vente sur l'exploitation de Patrick Vanuxeem n'est plus adapté à l'augmentation de la fréquentation. Patrick prospecte alors et trouve un point de chute sur la commune de Vézénobres. Il décide de louer un local sur l'ancienne route de Nîmes par l'intermédiaire de sa société commerciale, la SARL La Roseraie. Les autres producteurs signent un bail d'un an avec sa société et s'acquittent de leurs parts de loyer. En juin 2009, ils aménagent dans ce futur endroit qu'ils décident d'appeler «Les Halles Bio de Vézénobres».

L'endroit est maintenant adapté à la clientèle (place de parking, espace de vente supérieur,...). La fréquentation a d'ailleurs augmenté de moitié depuis l'ouverture : «Les Halles Bio» étant situées sur un lieu de passage important, sur l'ancienne route de Nîmes. De plus, les consommateurs qui avaient l'habitude de se rendre sur l'exploitation de Patrick Vanuxeem ont suivi, preuve du soutien qu'ils apportent à la démarche.

Patrick Vanuxeem nous livre un premier bilan après 5 mois d'ouverture :

«*Cette organisation permet de gagner du temps de commercialisation. En effet la logistique que cette forme de*



vente demande est inférieure à celle que demande la vente sur les marchés. En ce qui concerne la fréquentation, le bilan est globalement positif. Mais son augmentation va se faire plus lentement maintenant. La clientèle locale et des habitués nous a suivi, il faut maintenant convaincre les alséens à faire le déplacement. Ce travail se fera petit à petit.»

Producteurs et artisans présents au sein des Halles

> **Patrick VANUXEEM** - Producteur - Vézénobres
Maraîcher Bio (fruits et légumes de saisons)

> **Annie et Richard JAUSSAUD** - Producteur -
Saint-Maurice-de-Cazeville
Vins Bio

> **Jean-Pierre et Hermine COUTOUROU-BORREL**
Producteur - Molières-sur-Cèze
Fromages de chèvres Bio, Tomme de chèvre, faisselles et yaourt de chèvre, châtaignes fraîches, crème de marron, confitures diverses, délice de cassis

> **Denis FLORES** - Producteur - Alès
Farine, jus de raisins et huiles, ails, pois-chiche Bio

> **Antonio GOMES** - Artisan - Vézénobres
Pains Bio au levain

Quelques repères

Superficie : 200 m²

Nombre de client : 250 clients / semaine

Prix du panier moyen : 20 €

Chiffre d'Affaire : 4000 € / semaine

CONTACT

Halles Bio de Vézénobres
Ouvertes les mardis et jeudis de 16h30
à 19h30 et le samedi de 8h à 12h
Quartier La Fare (ancienne route de Nîmes)
30360 VEZENOBRES
leshallesbiodevezenobres@gmail.com

Foires et salons Bio - Février à Août 2010

Février

Marché, bio, artisanat, bien être, terroir

7 février
Lieu : Pau (64)
Contact : 05.59.68.42.38

Salon Primevère

du 26 au 28 février
Lieu : Lyon Eurexpo
Contact : 04 74 72 89 90

Mars

Sésame

du 05 au 08 mars
Lieu : Nîmes (30)
Contact : 04.66.62.07.16

L'Orbio

les 13 et 14 mars
Lieu : Bédarieux (34)
Contact : 04 66 62 07 16

Avril

Vivez Nature

du 30 avril au 02 mai
Lieu : Toulouse (31)
viveznat@club-internet.fr

Mai

Naturellement

22-23 mai
Lieu : Nyons (26)
Contact : 04 75 26 10 35

Salon Bionazur

du 22 au 24 mai
Lieu : MIN de Nice (06)
Contact : 04 92 00 20 80

Juin

Foire Bio en Vaunage

12 juin
Lieu : Nages (30)
Contact : 04 66 35 05 26

Juillet

Foire Bio de Méaudre

du 3 au 4 juillet
Lieu : du 3 au 4 juillet
Contact : 04 76 95 20 68

Foire Bio de Prades

Date : dimanche 18 juillet
Lieu : Prades (66)
Contact : 06 17 40 59 94 / 04 68 05 35 90 / piccomaurice@wanadoo.fr

Foire Bio de Barjac

Dimanche 25 juillet
Lieu : Barjac (30)
Contact : 04 66 77 49 58

Manifestation organisée avec le soutien du Conseil général du Gard

Août

L'Aude à la Bio

Date : 7 et 8 août
Lieu : Couiza (11)
Contact : 04 68 20 94 75

Estivale de la Bio d'Olargues

Date : Dimanche 15 août
Lieu : Olargues (34)
Contact : 04 67 06 23 90

Foire Bio de Correns

Date : les 14 et 15 août
Lieu : Correns (83)
Contact : 04 94 37 21 31

Foires et salons non spécifiquement Bio -

Mars

Fête de l'Olivier

28 mars
St-Genies-de-Comolas (30)
Contact : 04 66 50 00 68

Mai

Marché de la Vigne et du Pain

11 et 12 mai
Lieu : Uzès (30)
Contact : 04 66 01 60 04

Marché du terroir et de la nature

9 mai
Lieu : Bouillargues (30)
Contact : 04 66 20 10 88

Bionnales de Bezouze

30 mai
Lieu : Bezouze (30)
Contact : 04 66 75 24 23

Juin

Fête de la Transhumance

mi-juin
Lieu : L'Espérou (30)
Contact : 04 67 82 25 10

Foire à l'ail

24 juin
Lieu : Uzès (30)
Contact : 04 66 03 48 48 / inscription par courrier à la Mairie Service foires et marchés

Juillet

Festival des saveurs et du terroir

17 juillet
Lieu : Bagnols/Céze (30)
Contact : 04 66 89 69 01 / 06 85 19 42 70

Août

Foire aux Vins

Date : du 13 au 15 août
Lieu : Uzès (30)
Contact : 04 66 01 60 04

Foire Vire-Sourel

Date : Dimanche 22 août
Lieu : St Jean du Gard (30)
Contact : 04 66 85 32 11

Marchés de producteurs

Marché paysan de St Jean du Gard

Tous les samedis, de 8h à 13h de Pâques à Toussaint
Lieu : St Jean du Gard
Contact : 04 66 85 47 51

Marché des producteurs de pays de Marguerittes

Tous les mercredis, de 17h30 à 20h30
Lieu : Marguerittes
Contact : 04 66 04 50 07

Marché des producteurs de Bouillargues

1 fois par mois en juin, juillet et août
Lieu : Bouillargues
Contact : 04 66 20 10 88

MIAM à Alès

Le Salon Gastronomique et des Produits de Terroir, mieux connu sous le nom de MIAM, a eu lieu du 20 au 23 novembre au Parc des Expositions d'Alès ; il a accueilli pour la première fois cette année un stand collectif CIVAM Bio Gard, dans le cadre de la promotion des vins bios du Gard, soutenue par le Conseil Général du Gard. Huit viticulteurs bios ou en conversion ont participé à l'évènement, dont quatre adhérents à la Fédération des Caves Particulières.

Malheureusement, la faible fréquentation du salon MIAM en 2009 n'a pas donné les résultats escomptés en terme de chiffre d'affaires. Par contre le concept de l'espace collectif a été perçu comme très positif en terme de prises de contact. Rendez-vous donc pour de futurs espaces Bio d'ici fin 2010.



Formations & Journées techniques CIVAM Bio 30 et Partenaires

Formation s'engager en viticulture biologique

11 et 12 février, 11 et 12 mars, 8 et 9 avril 2010

Chambre d'Agriculture de Nîmes

Programme : les fondements de l'Agriculture Biologique, les contrôles et le cahier des charges Bio en viticulture, les aides aux passages en AB, les principales techniques de cultures, démonstration de matériel de désherbage mécanique.

Partenaires/intervenants : Chambre Agriculture et CIVAM Bio Gard

Contact : Coralie FONDIN au 04 66 04 51 06

Produire, transformer et commercialiser des céréales Bio en circuits-courts

8 et 9 Avril 2010 - Locaux des CIVAM - Puechlong

Problématiques abordées : les investissements nécessaires, le choix des variétés, les techniques de production et de transformation, la réglementation Bio en grandes cultures, ... Denis Florès, céréalier en vente directe à Méjannes-lès-Alès, viendra également faire partager son expérience.

Contact : A.BANCAREL, 04 66 77 49 58 a.bancarel@biogard.fr

Journées tech. PAM (Plantes Aromatiques et Médicinales)

Mai et Juin 2010

● Production PPAM/surfaces mécanisables - 4 mai - avec Pierre-Yves Mathonnet, Chambre d'Agriculture 26.

● Production PPAM/surfaces non mécanisables - 11 mai - avec Robert Desvaux, CPPARM.

● Journée séchage - 3 juin - Bert Candaele, CRIEPPAM

● Journée distillation - 4 juin - Bert Candaele, CRIEPPAM

Références techniques et investissements nécessaires

Témoignages d'entreprises et de producteurs

Contact : Julie PERRIN - 04 66 77 49 58 / j.perrin@biogard.fr

Journée technique fruits et légumes : Conversion à l'AB et rencontre avec la coopérative UNI-VERT

2 Avril 2010 - Chambre d'Agriculture du Gard

● Les fondements de l'Agriculture Biologique, les contrôles et le cahier des charges Bio, les aides aux passages en AB.

● rencontre avec la coopérative UNI-VERT : besoins, exigences et conditions de partenariat.

Contact : Julie PERRIN - 04 66 77 49 58 / j.perrin@biogard.fr

Formation viticulture bio-dynamique

Automne 2010

Programme :

● Les fondements de l'agriculture bio-dynamique et son application à la viticulture.

● Témoignage d'un praticien.

Contact : Gérard Deleuse - 04 66 77 47 84 / g.deleuse@biogard.fr

Journées techniques hors département

Découverte de la méthode Obsalim

5 et 29 mars - Ardèche

Agri Bio Ardèche au 04 75 64 82 96

Olive Bio du 23 au 25 mars 2010 - Manosque (04)

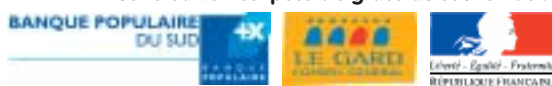
Contact : Le Chant des Arbres au 04 92 78 53 19

Se perfectionner en homéopathie vétérinaire

25 mars et 1^{er} avril - Ardèche

Contact : Agri Bio Ardèche au 04 75 64 82 96

Cette édition est possible grâce au soutien de :



Formation FD CIVAM du Gard

Stage pluriactivité agricole et rurale

du 11 mars au 11 mai 2010

Dans le cadre de ses activités d'accompagnement à la création d'activité en milieu rural, la FD CIVAM du Gard organise, ce printemps 2010, un stage "Pluriactivité agricole et rurale".

Destiné à un public non agricole au départ, ce stage alterne théorie et pratique.

Les personnes intéressées par ce stage peuvent prendre contact avec l'animatrice et télécharger le programme sur le www.civamgard.fr.

Contact : Elise David, 04.66.77.49.59. david@civamgard.fr

Petites annonces

● **Vends 30T orge** (variété Prestige) et **10 T Féveroles Bio**. Commune de Ribaute les Tavernes.

Contact : Lacombe - Bonhomme
Nicole 06 15 54 52 89

● **Vends sur pied 9h de luzerne AB**. Commune de Fourques.

J-P Manquillet 04 66 01 01 81 / 06 08 97 19 00 /jp.manquillet@wanadoo.fr

● **Vends 300 kg de féveroles Bio**. Commune de Nîmes.

Henri Ferté au 04 66 38 23 28

● **Vends Foin AB** (semences servant pour le foin de Crau). 150 ballots de 25 Kg. Prix : 5,5 € le ballot.

Olivier Bertrand au 06 71 67 46 60

● **Couple sérieux, achète 350 000 euros une exploitation agricole** avec accompagnement de 3 à 5 ans avant départ en retraite du cédant. Nous offrons une aide non rémunérée de 35 h/hebdo pour les travaux de la ferme, services et autres contreparties envisageables (échange/troc). Etudie toutes propositions. **Expérience en polyculture élevage, panification. Formation BPREA agrobiologie.**

04 94 51 15 29 extradetails@yahoo.ca

● **Cherche terres en location** ou à la vente pour la culture de **céréales**.

André Dreezin au 04 67 56 20 26
ou 06 60 32 64 02

● **Vends paille et foin de luzerne déclassé** pouvant servir de compost ou de mulch. Petit prix.

André Dreezin au 04 67 56 20 26
ou 06 60 32 64 02

● **Vends 500 poules pondeuses Bio** en pleine ponte (89 %) au prix de 3,5 € pièce.

Y.Poirot 06 13 42 48 94 yvan.poirot@free.fr

● **Distributeur de produits Bio près de Strasbourg recherche exploitation caprine AB** ayant une fromagerie agréée CE pour commercialiser ses produits. kienlen@vallee-verte.de

● **Agriculteur cherche ferme avec 5 à 10 ha + source, située entre 400m à 600m d'altitude environ.**

Vente ou location. 06.20.44.30.86

● **Recherche moteur de motoculteur MOTOSTANDARD type T116** en état, ainsi que qu'un **mini tracteur** pour travailler sur des terrassiers.

Françoise Caneiro au 04 66 35 26 98
francoise.caneiro@free.fr

● **Association les JARDINS DU GALEIZON**, recherche :

- remorque forestière avec grue,
- ruchers, essaims, équipements d'occasion (pour création d'un rucher école).

04.66.34.52.80

jardins.galeizon@laposte.net

● **Vends pétrin, diviseuse, façonneuse et four électrique**

Guyon à sole à un candidat qui se découvrirait une vocation de Paysan Boulanger. (3.000 €) Ce matériel serait à démonter & enlever par les soins de l'acheteur dans la région de **Ganges**.

Ferme des Moreaux 09 64 29 38 42

● Eleveur en agriculture bio dans les Alpes-Maritimes **vends brebis Mé-rinos (viande)** suitées ou pleines pour le printemps, ainsi que **agneaux et agnelles**.

06 50 99 80 34

● Cherche **emploi saisonnier de 1 mois** (à déterminer) dans maraichage ou abriculture biologique, pour **février**. Expérience professionnelle de 2 ans en maraichage bio. Niveau Bac pro Hort. Légumes.

Contact: Serge CHIOSSONE au 06 83 18 77 72 / serge.chiossone@hotmail.fr

● Productrice à Bezouze devant déménager, **recherche 2 ha de terres maraichères dans le Gard**, de préférence dans la zone de **Anduze, Tornac, Attuech, plaine côtes Vigan**. Etudie toutes propositions.

Véronique Durel au 06 73 04 86 10

● **Loue local pour développer une activité de traiteur à Sommières**. Equipement (hacheur, chambre froide, frigo, pétrin...). Local aux normes en vigueur. Peut intéresser agriculteurs ayant une activité de transformation.

Robert Gilbert au 06 82 34 58 70.